



Compte rendu

Conseil d'Administration du

06-07-2026

Présent : Elisabeth, Céline, Laurent, Didier, Kevin, Baptiste, Lucas, Jean-Pierre, Nicolas.

Ouverture de la séance à 18h45.

1. Commissions

Vote des différents postes du Conseil d'administration et des Responsables de commissions :

Tous les votes se sont faits à l'unanimité.

Vice-président en charge du MONTAT	Didier LE GOFF
Vice-président	Kevin BAFFALY
Trésorier adjoint	Elisabeth DUPRAT
Secrétaire adjoint	Céline BALITRAND
Commission Compétition	Jean-Pierre COMBELLE
Commission matériel compétition	Jean-Pierre COMBELLE / Lucas DUPRAT
Matériel archerie	Baptiste SALMON
Vie du club / réseaux sociaux	Kevin BAFFALY
Licence	Jean-Pierre COMBELLE / Laurent PEYRON
Terrain extérieur Cahors	Laurent PEYRON / Nicolas MIRON
Terrain extérieur le Montat	Didier LE GOFF
Relations Administrations et Institutionnels	Laurent PEYRON / Nicolas MIRON / Céline BALITRAND
Entraînements	Baptiste SALMON
Partenariat	Céline BALITRAND / Elisabeth DUPRAT
Sécurité	Laurent PEYRON / Didier LE GOFF / Nicolas MIRON



2. Forum des Sports

Seront présent : Laurent, Elisabeth, Kevin, Jean-Pierre, Nicolas et Nathalie.

Rendez-vous prévu à 9h le matin pour la mise en place le samedi 29 août 2026.

3. Préparation de la saison 2026-2027

Changement organisation des séances :

Mardi de :

17h30 à 19h30 : tirs libres et compétiteurs chronotir

19h30 à 21h30 : Initiations et perfectionnements **(possibilité de la présence des compétiteurs, selon les places disponibles et avec l'accord de l'entraîneur référent, et en suivant le rythme de l'initiation. Pas de chronotir.)**

Mercredi de :

16h30 à 18 h : initiations jeunes et perfectionnements jeunes

Vendredi de :

17h30 à 19h45 : Tirs libres et Compétiteurs **(possibilité de chronotir pour les compétiteurs qui sont prioritaire. Le tir libre pour les personnes autonomes uniquement, reste possible selon les places disponibles. La présence des compétiteurs jeunes et autonomes est également autorisée mais avec la présence d'un responsable légal.)**

Samedi de :

14h à 16h30 : initiations, tirs libres et compétiteurs **(en suivant le rythme de l'initiation. Pas de chronotir)**

16h30 à 18h : initiations et perfectionnements jeunes

Limitation du nombre de nouveaux archers entrants en initiation à 8 pour la saison 2026-2027.

Limitation du nombre de nouveaux jeunes archers entrants en initiation à 15 pour la saison 2026-2027.

Il y aura la possibilité de tester l'activité tir à l'arc durant 2 semaines et cela jusqu'au 22 septembre 2026.

Après délibération les cotisations pour la saison 2026-2027 n'augmenteront pas.

Les séances reprendront le mardi 8 septembre pour les adultes et le 9 septembre pour les jeunes.



4. Nouveau système de formation de la FFTA

Jean-Pierre a assisté au webinaire de la FFTA le 2 juillet, et nous a présenté les évolutions sur les différentes formations.

Le module VSS est un nouveau pré requis pour intégrer toutes les formations FFTA.

Le CA a voté à l'unanimité, l'obligation de cette formation à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'à tous les intervenants au sein du club.

Après présentation des formations dirigeant, il a été décidé que les 3 postes clés du CA (Président, Trésorier, et Secrétaire) devront passer le niveau (fonctionnement associatif) et l'année prochaine (Fonctions Dirigeantes) quand la formation sera disponible.

5. Règlement intérieur

Modification des horaires des séances selon les dispositions votées.

Les mineurs de moins de 14 ans doivent être accompagnés par un représentant légal, ou un adulte responsable jusqu'à la prise en charge d'un membre de l'encadrement du club.

Une tenue de sports ainsi que des chaussures de sports sont obligatoires.

Les vestiaires du gymnase Henry THAMIER sont accessibles pour les personnes qui ont besoin de se changer.

Le tir avec des arbalètes est interdit sur le terrain extérieur.

Il est obligatoire de débâcher toutes les cibles de la distance utilisée.

Suppression de la mention s'assurer qu'il n'y a pas de clous de blasons au milieu de la cible avant le 1^{er} tir.

Rajout du Terrain du MONTAT

Le terrain du MONTAT dispose d'un règlement spécifique, il est nécessaire de l'avoir signé et pris contact avec le responsable du site avant tout accès à celui-ci.

6. Réseaux sociaux

Kevin va reprendre avec de l'aide les différents réseaux sociaux (Facebook, Instagram, et site du club).

Création d'une communauté WhatsApp, où les membres de l'association seront informés mais ne pourront pas répondre sur la communauté.

Fin de séance 21h15.